

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 56 (1918)  
**Heft:** 13

**Artikel:** L'oeuvre nationale de M. Arthur Rossat : [suite]  
**Autor:** Gabbud, M. / Rossat, Arthur  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-213806>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Il installa la vache dans l'étable, du côté de celle qui y était déjà.

Il faisait une chaleur terrible, ce jour là, on était au mois d'août. M. le curé eut pitié de ses bêtes et ouvrit la porte pour aérer l'écurie. Malheureusement, il avait oublié de les attacher. Or la nouvelle venue s'ennuyait de son ancienne écurie sortit et entraîna à sa suite l'autre vache. Toutes deux commencèrent à mugir devant l'étable du paysan. Grande surprise du paroisiens généreux qui ne pouvait en croire ses yeux.

« C'est donc vrai s'écria-t-il, ce que M. le curé nous a dit, que tout ce que nous donnerions à l'Eglise, nous serait rendu à double — ! C. P.

#### UNE PAGE DE L'HISTOIRE NEUCHATELOISE

##### Récit du sergent Dubois

###### IV

**D**ERRIÈRE la barricade, sont massés les royalistes qui, l'arme au pied, attendent le signal pour ouvrir le feu. Soudain, un ordre bref est donné, le tambour bat la charge et le clairon égrène quelques notes aiguës, puis les républicains s'élancent à l'attaque ! L'heure est tragique et solennelle ; sur la terrasse et aux fenêtres du château, quelques fusils s'abaiscent. Le maître canonnière Borel du Cachot, près de la Brévine, un *Bédouin* acharné et dévoué à la cause, les bras en croix et un bouteuf à chaque main, s'avance ; sa haute stature se dessine nettement entre les deux canons ; il va mettre le feu aux pièces qui sèmeront la mort dans les rangs républicains : la mitraille va « balayer » la rue ! C'est alors que le brave sapeur Maillezaz, bondissant comme un tigre, s'élance sur la barricade ; il arrive le premier au sommet ; sa redoutable hache, maniée avec sûreté et coup d'œil, s'abat sur le canonnière avant que celui-ci ait eu le temps d'approcher la mèche allumée ; sa tête tranchée d'un seul coup roule à quelques pas et le corps s'affaisse dans une mare de sang !... La patrie républicaine est sauvée, et en poussant un hourrah formidable, les patriotes pénètrent dans la place, dont ils se rendent rapidement maîtres. Les *Bédouins* qui n'ont pu fuir sont faits prisonniers.

Un caporal et quatre hommes découvrent, caché dans une embrasure, Pourtalès-Steiger. Ils vont, dans leur excitation, lui faire un mauvais parti, lorsque le colonel Denzler intervient en faveur du vaincu, et dans un élan de générosité digne de tout éloge, il lui sauve la vie et se contente de le retenir prisonnier.

Dubois reconnaît parmi les morts qui sont couchés sur la terrasse du château, le corps d'un lieutenant de carabiniers ; c'est Houriet, de Boudry. Sa poitrine est trouée de trois balles et on voit que les coups de feu ont été tirés avec une rare précision par des mains habiles. Houriet avait des idées républicaines, mais, par une fatalité du sort, il avait dû céder aux injonctions de son père ; il s'était, sans enthousiasme aucun du reste, et à contre-cœur même, rallié aux royalistes. Il avait payé son geste de sa vie. Jusqu'alors cet officier, remarquable par son talent, avait été aimé et respecté de ses hommes, mais il est à présumer que ceux-ci s'étaient fait un devoir sacré de punir le transfuge de leurs propres mains.

Le gouvernement républicain est rétabli et l'Assemblée fédérale devait décreté quelques jours plus tard que les patriotes neuchâtelois avaient bien mérité de la Patrie.

Dubois et son ami Lecoultrre fêtèrent joyeusement la victoire et la rentrée au Locle fut triomphale.

Nous ne parlerons pas des événements déjà connus qui suivirent et transportons-nous au camp de Thoune quelques années plus tard. Nous y retrouvons, à un cours de répétition, de vieilles connaissances. Dubois est sergent-ma-

jor ; sa compagnie, en colonne par peloton, va être inspectée par Ami Girard, qui est devenu colonel fédéral. La troupe est remarquable par sa bonne tenue et des félicitations méritées lui sont adressées. Il y a toutefois une exception : un sapeur va être puni ; lui seul n'est pas en ordre : sa hache fait contraste par l'état lamentable dans lequel elle se trouve ; le tranchant, loin de reluire comme le pur acier, est, au contraire, maculé de rouille. L'affaire de cet homme est mauvaise ; chacun sait que si le colonel est bon, il est aussi sévère et juste...

— « *Sergent-major, prenez note de cet homme* », puis se tournant vers le sapeur : « *Comment t'appelles-tu ?* »

— *Maillezaz ! mon colonel.*

— *Tu me feras six jours de cachot, et la hache sera réparée à tes frais !*

— *Mon colonel, je subirai ma peine, mais permettez-moi de conserver ma hache telle qu'elle est ! C'est la hache qui a tranché la tête à Borel !* »

A l'ouïe de ces paroles, Ami Girard, dominé par l'émotion, saute à bas de son cheval et donne l'accolade au brave sapeur qui ne revient pas de son étonnement et ne peut contenir une larme.

— « *Garde ta hache, mon ami, la patrie tout entière te doit sa reconnaissance.* »

La fin de la journée se passa en une fête en l'honneur du héros et présidée par le brave colonel.

— C'est ainsi que le sergent Dubois termina son récit !...

— « *Et c'était le beau temps !* » concluait-il en clignant de l'œil et en redressant sa haute stature.

GUIBERT.

*Rectification.* — Dans le numéro du 23 mars de notre journal, page 3, 5<sup>e</sup> ligne, il s'est glissé une erreur, c'est « morbier » et non mortier, qu'il faut lire.

#### LE LIEUTENANT MOJON

##### Patois de Valangin (Neuchâtel).

**C**HA-DEVANT, à Vaudégin, è l'ya a de cet, qui dize, cent ans, oncoré mai qu'i creye, è l'ya avé on lieutenet qu'etai à nom David Mojon ; c'etai éna dget d'esprit, gros d'façon, gros bouén homme ; mā è l'avé ène infirmité, lé z'ou' rudge ; lè maïdje n'y avan ré poui, d'façon qu'è l'etai gros pouet. Alors de célaque, on viadge qu'è l'etai en djustize, è l'ou do d'lieu que vegriné a piai<sup>1</sup> ; i ne poui pas vo dire porquiet è s'contreleyve : c'etai pou d'affaire, puisque monsie le lieutenet lé djudja vitamet tot de par liu. Alors de cé, stu que creyé que l'etai z'eu condan-nà à tort, eqminça à ron-nà tot pian. Topari, monsie Mojon, que croû compredre qu'è prédgiv<sup>2</sup> dou rudge, lli dsa :

— Qu'est-ce que c'est ? malheureux, je crois que tu me reproches mes yeux rouges !

L'autre, qu'etai gueurgné<sup>3</sup> qmet on petou, répongna :

— Tot le contraire, monsie le lieutenet, i vo lé qvesse qmet on bouénié à ma gorde<sup>4</sup>.

Epoui è s'dépatcha d'evri la porte por sé d'allâ sin mettre lè do pi det on sulâr.

**La préférence.** — Un jeune homme, en âge de s'enrôler, passe la visite sanitaire. Il est déclaré apte au service. Lorsqu'il s'agit de l'inscorporer, l'officier enrôleur lui demande :

— Avez-vous une préférence ?

— Une préférence ?...

— Mais oui, désirez-vous être incorporé dans une « arme » plutôt que dans une autre ?

— Ah ! bon, bon ; je comprends. Eh ! bien, oui, je voudrais être dans la landwehr, parce qu'on y fait moins de service.

<sup>1</sup> Les yeux. — <sup>2</sup> Au plaid, à l'audience. — <sup>3</sup> Qu'il partait. — <sup>4</sup> Gringe. — <sup>5</sup> Je vous le souhaite comme un beignet à ma gorge.

#### L'ŒUVRE NATIONALE DE M. ARTHUR ROSSAT

##### II

**C**ES préliminaires, ce sont deux volumes pleins de promesses, l'un synthétique et paré d'une grande érudition, *La chanson populaire dans la Suisse romande*, thèse de doctorat ès-lettres, présentée à l'Université de Genève. C'est une attrayante et instructive introduction à la série annoncée. L'auteur, après avoir mis sous les yeux du lecteur une copie bibliographie du sujet, qui ne compte pas moins de 107 numéros, lui explique ce que l'on doit entendre exactement par ce terme courant *chanson populaire*, ce qu'elle est dans son texte et dans sa mélodie. Le volume est divisé en deux parties : I. *Ce que notre peuple chante* II. *Comment notre peuple chante*. Tandis que la seconde partie est d'un accès plus difficile d'une lecture plus laborieuse aux profanes initiés aux secrets ou tout simplement aux lois de la prosodie, du rythme et de la musique, la première partie contient les chapitres les plus attachants, traitant tour à tour des origines historiques et géographiques de la chanson populaire, de ses divers modes de propagation, de la tradition écrite ou par la tradition orale, de divers thèmes qui lui servent de sujet. Ainsi d'établir l'inventaire du répertoire romand actuel, dans la série de volumes dont le premier a paru à peu près en même temps que l'ouvrage introductif, M. Rossat a essayé de faire une classification qu'il donne, il a soin nous en avertir, à titre provisoire pour le moment.

Il divise ce répertoire en dix groupes, selon le caractère de la chanson, et le passe en revue sous les rubriques suivantes :

1<sup>o</sup> Chansons narratives, épiques et tragiques, complaintes profanes et religieuses, noëls chantés de fête.

2<sup>o</sup> Chansons anecdotiques et satiriques.

3<sup>o</sup> Chansons d'amour et de mariage.

4<sup>o</sup> Chansons militaires et chansons historiques.

5<sup>o</sup> Chansons de métier.

6<sup>o</sup> Chansons à boire et chansons grivoises.

7<sup>o</sup> Chansons à danser.

8<sup>o</sup> Berceuses et rondes enfantines.

9<sup>o</sup> Romances, pastorales, barcarolles.

10<sup>o</sup> Chansons patriotiques et politiques.

Cette intéressante revue faite, l'auteur ne donne encore la peine d'examiner succinctement le caractère spécial de l'ensemble du répertoire particulier de chacun des cantons romands. Ne saurait omettre de signaler, entre autres deux pages de considérations sur le rôle social d'autrefois de la chanson populaire.

Le premier volume analytique, paru en 1911 également, dans la collection des *Publications de la Société suisse des traditions populaires* (volume XIII, le premier en français), est consacré aux *Chansons traditionnelles*. Suivralement, ce sera le tour des *Chansons lyriques* des *Romances*, puis des *Chansons suisses*. Les documents recueillis par M. Rossat ne comprennent pas moins de 5000 chansons et leurs mélodies recueillies dans tout le pays romand. Souhaitons qu'il en puisse mener la publication à bonne fin, pour le plus grand profit des lecteurs romands, et que le public fasse à ses livres l'accueil enthousiaste qu'ils méritent. Par les travaux, M. Rossat et ses collaborateurs bien mérité de la Patrie !

Seraït-ce trop demander à l'auteur, de lui primer le désir qu'après avoir voué si longtemps sa sollicitude inlassable à l'égard des chansons et des chanteurs du peuple, il veuille aussi jeter un coup d'œil sur ceux qui en quelque sorte pour une part les semeurs de la riche moisson récoltée. J'ai désigné les plus populaires, humbles piocheurs de rimes ignorés pour la plupart. Ce ne serait pas

de les rappeler à la mémoire des chanteurs de demain. Je songe à François Grize, à cette humble poëtesse, la boutiquière de Vevey, Nanette Bonnaveau (voir *Conteur vaudois* du 4 août 1917) et à leurs émules tout à fait ignorés. Ma plume de Valaisan ne peut résister au désir de citer quelques noms de rimeurs-chansonniers de nos vallées alpestres, dont maintes productions sont aujourd'hui partie intégrante du répertoire classique de nos chanteurs de veillées : Louis Gard, le « Béranger » de la vallée de Bagnes et l'un et l'autre de ses combourgeois ; Barthélémy Bagnoud, le poète patois de la contrée de Lens ; Antoine Beytrison, celui de la vallée d'Hérens (voir V. Tissot, *la Suisse inconue*), sans oublier les poésies et chansons patriotiques d'un prêtre anniviard, le curé J.-B. Zufferey, etc. Des figures plus ou moins originales se retrouveraient certainement dans toutes les contrées de la Suisse romande.

M. GABBUD.

#### LETTER A CES MESSIEURS DU « CONTEUR »

Mes bons Messieurs,

Si je prends la plume pour vous écrire, moi qui n'en ai pas l'habitude, c'est que nous avons eu chez nous une puissante nièce ces jours, et que c'est votre journal qui en est la cause. C'est vrai, il y a une semaine aujourd'hui que Grognuz et moi on se fait la potte, et pour une bêtise ; aussi je profite de vous écrire au lieu de faire la reposée du dimanche tantôt ensemble, car il me semble que c'est à vous que j'en veux. Mais il faut que je prenne du commencement.

Donc, dimanche passé, après goûter, je revenais de fermer les poules, quand j'entends des immenses éclats de rire devant la maison. C'était mon homme qui était assis sur le banc avec le beau-frère Favey. Ils lisaien le *Conteur*. Quand ils me voient, ils font de nouvelles recaffles, tellement qu'ils en pleuraient. Je les regardais tout ébaubie, quand Favey me tend le journal en me montrant un article. Y riait tant qu'il ne pouvait rien dire. Alors je regarde, en pensant que ça devait être bien amusant. C'était un article en patois, qui avait comme titre : « Porquier Triolet n'ämè pas là fémalle. » J'ai tout de suite vu qu'ils se moquaient de moi, et je suis rentrée à la chambre avec le journal.

« Ah, c'est pour ça, que je me pensais, fureuse, quand j'ai eu tout lu ; eh ! bien, vous allez me ça payer ! » Justement, Favey rentrait en me disant : « Eh bien, quoi, belle-sœur, vous n'allez pas prendre la mouche pour un article de journal qu'on ne sait pas seulement qui l'a écrit ! » Alors, je me suis levée, et je leur z'ai dit toutes leurs vérités, à ces hommes. Voyez-vous, ça m'étoffait, d'autant plus qu'on aurait dit que cet article était écrit contre moi. Oui, c'est vrai que je ressautais quand on tire un coup de fusil, et que je me bouche les oreilles quand il tonne ; que j'ai peur des rats, à sieter quand j'en vois. Et je me rappelle aussi avoir mis de l'eau de Cologne, l'autre jour, sur mon mouchoir, parce que Grognuz était rentré la veille tellement tard de la pinte que ses habits empoussaient le tabac et le vin, et que je ne peux pas souffrir cette odeur. Qu'est-ce qu'il y avait encore, dans cet article de malheur ? Que les femmes ne sont que des barjaques, des niousses et des pionnes ; qu'elles n'ont point d'acouet, qu'elles font des chimagries et ne pensent qu'à leurs nippes et à leur z'hardes. Enfin, c'était d'un bout à l'autre des revis pour se moquer des femmes, et c'est ça qui les faisait s'éclaffer de rire. A la fin, je leur z'ai dit que, puisque notre langue allait comme une mécanique, on verrait bien si je saurais pas tenir la mienne. Et voilà depuis une semaine qu'on ne s'est pas pipé le mot.

Pourtant ça commence à me peser, et j'aime bien faire la paix, surtout que mon homme me tourne autour en essayant de s'excuser. Je n'y réponds rien, mais je vois qu'il se repente bien de m'avoir montré le *Conteur* et d'avoir tant recaffles en se moquant. Même qu'aujourd'hui, après le dîner, en buvant son café noir, il s'est mis à dire tout seul : « Monté que c'est bête, quand le papier est si cher, d'écrire des affaires pareilles ! » Et il m'a mis sous le nez votre *Conteur* de hier. Tant qu'il a été là, je n'y ai pas touché ; mais sitôt qu'il est parti se reposer, je l'ai pris et j'ai lu un de ces articles contre les femmes, encore plus pire que le premier. Il nous appelle crème de singe, fromage de renard, lion, chien, aspie, et même ordure dorée ! je vous demande un peu !

C'est pourquoi, messieurs du *Conteur*, je suis en colère après ceux qui écrivent ces vilaines choses. Est-ce qu'on leur demande leur opinion sur nous, puisqu'ils ne nous connaissent pas ? En réfléchissant toute la semaine après ça, j'ai pensé que celui qui a fait le premier article était probablement un de ces vieux renitents qui courrent après les filles quand ils ont bu, et qu'il s'en est trouvé une qui l'a remis à sa place ; alors il a écrit ça pour se venger. Pour l'autre, paraît que c'est des Grecs qui pensent ça de leurs femmes, ça n'a rien à faire chez nous, il me semble ! Je sais bien que les femmes ont leurs défauts comme les hommes, et qu'il y en a qui font des manières à se faire crier après ; ainsi, j'en ai vu au dernier nouvel-an qui dansaient d'une façon tellement... quoi, j'ose pas dire, qu'on en avait honte, la Fanchette et moi. Il faudra qu'on vous raconte ça. Mais la plupart des Vaudoises, des bonnes, des vraies, sont de braves femmes, qui n'aiment pas voir leurs maris rire d'elles quand on les appelle dans les journaux du nom d'un tas de pouettes bêtes.

A présent que je vous ai bien dit tout ce que je pense, j'entends mon homme qui se lève et qui vient vite voir où je suis. Je crois que nous signerons la paix ce soir, et je n'ai plus qu'à fermer ma lettre en restant votre toujours dévouée

(B. DUSSERRE).

MARIENNE GROGNUZ.

#### Feuilleton du CONTEUR VAUDOIS

### La Bibliothèque de mon oncle

4

PAR

RODOLPHE TOEPFFER

Cette prison dont j'ai parlé n'a qu'une seule fenêtre qui donne de mon côté. En général, les prisons ne sont pas riches en fenêtres.

Cette fenêtre est percée dans une muraille d'un aspect noir et triste. Des barreaux de fer empêchent le prisonnier d'avancer la tête en dehors ; et un appareil extérieur, qui lui dérobe la vue de la rue, ne laisse pénétrer dans le fond de sa retraite qu'un peu de la lumière du ciel. Je me souviens que la vue de ce soupirail ne m'inspirait alors que terreur et colère. C'est qu'en effet, dans une société que je me figurais tout entière composée d'honnêtes gens, il me paraissait infâme que quelqu'un s'y permit d'être assassin ou voleur ; et la justice, qui protégeait des gens parfaits contre des monstres, m'apparaissait comme une matrone saintement sévère, dont les arrêts ne pouvaient être trop terribles. Depuis, j'ai changé : la justice m'est apparue moins sainte ; ces gens parfaits ont baissé dans mon estime ; et dans ces monstres, j'ai reconnu trop souvent les victimes de la misère, de l'exemple, de l'injustice... Alors la compassion est venue tempérer la colère.

L'esprit des enfants est absolu, parce qu'il est borné. Les questions, n'ayant pour eux qu'une face, sont toutes simples ; en sorte que la solution en paraît aussi facile qu'évidente à leur intelligence plus droite qu'éclairée. C'est pour cela que les plus doux d'entre eux disent parfois des choses dures, que les plus humains tiennent des propos cruels. Sans

être de ces plus humains, cela m'arrivait souvent ; et, quand je voyais conduire un homme en prison, toute ma sympathie était pour les gendarmes, toute mon horreur pour cet homme. Ce n'était ni cruauté ni bassesse ; c'était droiture. Plus vicieux, j'aurais détesté les gendarmes, plaint l'homme.

Un jour j'en vis passer un qui alluma toute mon indignation. C'était le complice d'un atroce assassin. Entre eux deux, ils avaient tué un vieillard pour s'emparer de son argent ; puis, aperçus par un enfant au moment du crime, ils s'étaient défait de cet innocent témoin par un second meurtre. Le camarade de cet homme avait été condamné à mort ; mais lui, soit habileté dans la défense, soit quelque circonstance atténuante, était condamné seulement à une réclusion perpétuelle. Au moment où, près d'entrer dans la prison, il passa sous ma fenêtre, il regardait les maisons voisines avec curiosité. Ses yeux ayant rencontré les miens, il sourit comme si il m'avait connu !

Ca sourire me fit une impression sinistre et profonde. Pendant toute la journée, rien ne put le chasser de ma pensée. Je résolus d'en parler à mon maître, qui saisit cette occasion pour me faire une remontrance sur le temps considérable que je perdais à regarder dans la rue.

\*\*\*

C'était, quand j'y songe, un drôle d'homme que mon maître : moral et pédant, respectable et risible, grave et ridicule, en telle sorte qu'il me faisait une impression à la fois vénérable et bouffonne. Tel est pourtant l'empire de l'honnêteté, l'ascendant des principes, lorsque la conduite est en accord avec eux, que, malgré l'effet vraiment risible que me faisait M. Ratin, il avait sur moi plus d'influence que tel maître bien plus habile ou bien plus sensé, mais en qui j'aurais surpris le moindre désaccord entre les préceptes qu'il me donnait à suivre et ceux qu'il suivait lui-même.

Il était pudibond à l'excès. Nous sautions des pages entières de *Télémaque*, comme contraires aux bonnes mœurs, et il prenait soin de me pré-munir contre toute sympathie pour l'amoureuse Calypso, m'avertissant que je rencontrerais dans le monde une foule de femmes dangereuses qui lui ressemblent. Cette Calypso, il la détestait ; cette Calypso, bien que déesse, c'était sa bête noire. Quant aux auteurs latins, nous n'avions garde de les lire ailleurs que dans les textes expurgés par le jésuite Jouvency ; encore enjambions-nous bien des passages que ce pudique jésuite avait cru sans danger. De là l'épouvantable idée que j'étais à me faire d'une foule de chose ; de là aussi l'épouvantable frayeur que j'avais de laisser voir à M. Ratin mes plus innocentes pensées, si seulement elles avaient quelques teinte amoureuse, quelque lointain rapport avec Calypso, sa bête noire.

Il y aurait beaucoup à dire sur ce point. Cette méthode enflamme plus qu'elle ne tempère ; elle comprime plus qu'elle ne prévient ; elle donne des préjugés plutôt que des principes ; son premier effet surtout est d'altérer presque infailliblement la candeur, cette fleur délicate qu'un rire flétrit, que rien ne relève.

(A suivre.)

**La Patrie Suisse.** — De bons portraits dans la *Patrie suisse* de ce jour : le regretté Dr Léon Revillod et les deux aviateurs de Thoune Pagan et Schoch ; le pasteur Porret qui vient de fêter son cinquantenaire de consécration ; le nouveau lieutenant-colonel de Diesbach ; de beaux clichés de montagne, des photographies du nouveau casque suisse et des scènes d'Alceste.

**Kursaal.** — A l'occasion des fêtes de Pâques, la Tournée Petitdemange donnera samedi 30 mars, en soirée, et lundi 1<sup>er</sup> avril, en matinée et soirée, trois représentations de gala de la « Mascotte » le chef d'œuvre d'Aubran. On y applaudira outre Mmes et M. Mary Petitdemange, d'Hermanoy et M. Didès, M. Révil, grand premier comique de la *Gaité Lyrique* qui jouera Laurent XVII et M. Jean Petitdemange, ténor, qui interprétera le rôle de Fritellini, ces deux artistes revenant du front français, en permission, pour quelques jours.

**Kefol** NEVRALGIE MIGRAINE BOITE 10 POURSES F<sup>r</sup> 150 TOUTES PHARMACIES

Julien MONNET, éditeur responsable

LAUSANNE. — IMPRIMERIE ALBERT DUPUIS